

DEPARTEMENT

49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT

DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :

VOIRIE

Dénomination de la rue du Doué
Neuf

St Hilaire du Bois

Convocation du
07 février 2020

Nombre de conseillers
en exercice
78

Conseillers présents
50

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 13 février 2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à vingt-heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 07 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. ALGOËT, maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents :

M. ALGOËT, M. ALIANE, MME BAUDONNIERE, M. BODIN, MME BREHERET, M. BRUNET, MME CADU, M. CHEPTOU, MME. CHEVALIER, M. CHOLLET, M. COTTENCEAU, M. DALLOZ, M. DEBARD, M. DEBORDE, MME DECAENS, M. DESANLIS, M. DEVANNE, M. FRAPPEREAU, M. FRAPPREAU, M. GABARD, MME GASTE, M. GIRARD, MME GODARD, MME GRIMAUD, M. GROLEAU, MME HALLOPE, M. HERISSE, M. HUMEAU G, M. HUMEAU R, M. JEANNEAU, MME JUHEL, M. LEFORT, M. LEGEAY, M. MAILLET, MME MARTIN, MME MARTINEAU, M. MORNEAU, MME OLLIVIER, M. PIERROIS B, M. PINEAU, M. RABEAU, M. RENOU, MME REULLIER A, MME REULLIER M-C, MME ROY, MME SERRIERE, M. SOURICE, M. TAVENEAU, M. THOMAS MM. TINON,

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MME BLET, MME PINEAU, M. PIERROIS M, M. THOMAS J,

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

M. ALLARD, M. BOMPAS, M. BONNIN, M. BOUANGA, MME BOULEAU, M. BUFFARD, MME CHANDOUINEAU, MME CHATELLIER, MME CHIRON, M. DEVAUD, MME DINEAU, M. FOURNIER, MME GABORIT, M. GAUFRETEAU, M. GRIMAUD, M. HUE, M. JOUIN, MME LAURENT, M. MAHE, M. MANCEAU, M. METAYER, MME PERFETTI, MME TIJOU, M. TURPAULT

Secrétaire de séance : Mme REULLIER Anita

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics,

Le service du cadastre de Saumur sollicite la collectivité concernant la dénomination de la Rue du Doué Neuf à St HILAIRE DU BOIS.

En effet, il existe une discordance entre le service du cadastre (rue du « Douet Neuf ») et l'orthographe utilisée par les riverains (Rue du « Doué Neuf »).

Il est donc proposé au Conseil de régulariser cette situation et de nommer cette rue « Rue du Doué Neuf ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette dénomination.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
L'adjoint de Lys-Haut-Layon,
André COTTENCEAU

